

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

M. V. X.

ABONNEMENTS

SUISSE
 FRANCE, BELGIQUE
 ALLEMAGNE, AUTRICHE
 ITALIE, ESPAGNE,
 ANGLETERRE, HOLLANDE,
 ETATS-UNIS

1 an fr. 20
 6 mois 11
 3 mois 6

Rédaction et Expédition

BUREAUX: Grand'Rue 10, à Fribourg

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires
 lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES: Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Prix de la ligne ou de son espace: 15 cent.

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

LE PRINCE D'ALLEMAGNE EN ITALIE

ET LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE

Le correspondant qui expédie de Metz, à la *Guyenne*, des renseignements si utiles à constater, écrit le 5 février :

« Est-ce simplement une sollicitude de père de famille qui fait passer les monts au prince impérial ? Il y aurait peut être quelque naïveté à le croire. On sait que le fils de S. M. l'empereur Guillaume a retardé son départ de vingt quatre heures pour avoir avec le chancelier de l'empire un entretien qui a duré deux bonnes heures. Est-il supposable que M. de Bismark n'est revenu ainsi à point de sa résidence que pour charger le prince impérial de ses compliments pour la princesse et que cette démarche de politesse n'a pas exigé moins de deux heures de conversation intime ? Il y a donc lieu de supposer que le prince va entamer ou suivre quelque négociation avec le gouvernement italien.

« Beaucoup de gens qui se disent bien informés assurent que le cabinet de Berlin a pris quelque ombre d'une sorte de rapprochement opéré entre la France et l'Italie, depuis l'avènement du ministère de Freycinet. Et cette donnée est loin d'être invraisemblable quand on sait que M. de Freycinet est la créature de M. Gambetta et que M. Gambetta a des attaches avec le parti radical et ministériel — c'est tout un — qui est au pouvoir.

« Cette situation a pu, en effet, préoccuper la chancellerie de Berlin et l'engager à y mettre ordre. Pour cela, le moyen est simple. Il consisterait à faire entrer l'Italie dans la ligue austro-allemande, à laquelle l'Angleterre prendrait part également. Mais il est clair qu'alors c'est l'Italia irredenta qui aurait tort et qui devrait être mise au

rancan. Or, on a pu remarquer que depuis quelques semaines le ministère italien n'est pas tendre pour la secte en question. Ce revirement s'est opéré depuis la manifestation faite par les irrédentistes aux funérailles du général Avezzana.

« Ce qui permet de supposer que Berlin a fait des représentations à ce sujet au gouvernement italien, et que ces représentations ont pu être le point de départ des négociations que le prince impérial a le mandat de poursuivre. Tout cela n'est, hélas ! que trop plausible. Une ligue formée par l'Allemagne, l'Autriche, la Grande-Bretagne et l'Italie, ne laisserait en dehors d'elle, parmi les grands Etats européens, que la Russie et la France, et il n'est nullement excessif de croire que l'isolement, et par conséquent l'impuissance de ces deux Etats, ne soit le but poursuivi à Berlin.

« L'augmentation, dans une proportion notable, des forces militaires de l'Allemagne, ajoute une note menaçante à ces prodromes déjà inquiétants. Il n'est que trop probable que l'Allemagne, en nouant ces relations avec trois grandes puissances, entend avoir ses coudées franches dans le cas d'un conflit, soit avec la Russie, soit avec la France ; mais avec la France bien plus probablement. Je ne répéterai pas les paroles fort graves attribuées à M. de Moltke sur la question des armements, ces paroles ayant en un grand retentissement et étant connues de tout ce qui lit un journal en Europe, mais elles sont assez significatives pour engager le gouvernement français à se tenir sur ses gardes.

« Ce n'est pas que je croie probable un conflit prochain et cela pour plusieurs motifs. D'abord, l'effet des augmentations d'effectif demandées au Reichstag n'aura pas tout de suite toute sa puissance offensive ; ensuite, la politique allemande est trop habile pour déclarer, même à la France, la

guerre sans motifs, ou tout au moins sans prétexte plausible. Or, cette politique, je n'ai cessé de vous le dire, compte sur les excès révolutionnaires de la République pour trouver ces motifs, qui cesseraient pour elle d'être des prétextes, car que répondre au voisin d'une maison qui brûle et qui déclare vouloir éteindre l'incendie pour ne pas brûler à son tour ? Qu'on ne s'y trompe pas ; cet argument serait parfaitement accepté par l'Europe monarchique, même par la Russie menacée elle-même par la Révolution.

« La France tient donc ses destinées entre ses mains. Déjà, l'amnistie des communards a produit le plus détestable effet en Allemagne et en Europe. Un pas de plus dans cette voie créerait à la France des dangers plus sérieux que ceux qui pourront résulter du renfort de l'effectif allemand. Surtout, que M. Gambetta ne se fie pas au génie guerrier qu'il croit avoir en partage, et n'affronte pas de gaieté de cœur la puissance des armes germaniques, sous prétexte d'établir sa gloire et de sauver la République. Il tomberait ainsi dans le piège et la France avec lui.

CONFÉDÉRATION

En vue de servir à des relevés statistiques ordonnés par le ministère italien des finances, on exige que, désormais, les déclarations accompagnant les envois de semences de vers à soie pour l'Italie indiquent, outre le poids, aussi le nombre exact des cartons qui le composent.

L'inobservation de cette disposition imposerait des retards considérables aux expéditions respectives, retards pour lesquels les transporteurs ne peuvent naturellement assumer aucune responsabilité (voir aussi notre Ordre de service n° 111 de 1877).

Les expéditeurs des envois de la nature

Les jeunes garçons apprécieraient le dévouement du bonhomme et ne l'appelleraient plus que leur père, *Tata Giovanni* et le nom en est resté à l'œuvre. Elle est prospère et à 21 ans quand les jeunes gens sortent de cet asile, ils savent un état et ils vont planter leur tente dans le monde sous la garde de Dieu et la surveillance de leurs vénérables directeurs.

Le jeune comte Jean Mastai-Ferretti, aujourd'hui Pie IX consacra les années de sa jeunesse à cette admirable institution. Il aimait ces enfants d'un cœur paternel, leur consacrait une partie de sa fortune ; le dimanche, il les menait dans les prairies du Mont Aventin et il leur payait une collation. Il en était tendrement aimé et quand il les quitta, pour aller au Chili accompagner le nonce de Pie VII, ce fut pour les enfants de l'hospice de *Tata Giovanni* et leur saint directeur une profonde douleur.

Depuis qu'il est pape, Pie IX n'a point oublié ces chers enfants, une inscription rapporte qu'il a augmenté les revenus de cet asile et qu'il l'entoure de sa tendresse paternelle.

Plus d'une fois nous avons remarqué le nombre et la variété des inscriptions. Rome est par excellence la ville des inscriptions : on ne peut faire un pas sans remarquer partout un texte épigraphique. C'est un livre sans fin, dont les palais, les basiliques, les monuments de tout âge forment les feuillets, et chaque jour écrit quelques lignes. Qu'il survienne un incident mémorable, un personnage illustre, une fête populaire ; que le Saint-Père fasse une fonction dans une

mentionnée doivent être avisés de cette nouvelle condition qui leur est imposée.
 (Communiqué.)

NOUVELLES DES CANTONS

Bienne. — Un horrible accident est arrivé lundi soir à la gare de Bienne ; un garde voie, nommé Frédéric Leiser, de Seedorf, né en 1832 et père de 7 enfants, a été atteint par une locomotive qui faisait des manœuvres ; le malheureux fut saisi et entraîné sous les roues. On n'a relevé qu'un cadavre.

— M. le préfet de Montier publie, par la voie de la *Feuille officielle*, un avis duquel il résulte que, par suite de l'établissement de la caisse centrale des pauvres du district de Montier, en vertu des statuts sanctionnés par le conseil exécutif, la mendicité est interdite dans ce district.

Les nécessiteux domiciliés dans les communes et les ouvriers sans ressource en passage dans le pays sont invités à s'adresser aux bureaux de bienfaisance.

Les mendiants et vagabonds seront arrêtés par la police et reconduits dans leurs communes aux frais de celles-ci. En cas de récidive, ils seront traduits devant le juge.

— Il y a peu de temps il s'est passé à Bienne « la cité de l'avenir » une affaire assez scandaleuse dont quelques échos se sont fait entendre çà et là, mais sur laquelle la presse locale,

imitant de Courart le silence prudent, n'a pas jugé opportun de renseigner plus complètement le public. Nous avons reçu nous mêmes à ce sujet quelques indications provenant de bonne source ; elles nous ont paru suffisamment instructives, en présence du mystère dont on a entouré cet incident, pour être mises sous les yeux de nos lecteurs.

« La ville de Bienne possède une banque populaire, dont M. V. Chavanne désirait se faire nommer président ; dans ce but il s'arrêta à la combinaison que voici : il mit les

église ou visite un établissement public, les inscriptions naissent en foule, comme une végétation spontanée qu'un rayon de soleil fait éclore. Souvent nous nous sommes arrêtés devant ces improvisations romaines, dont la verve s'allie d'ordinaire à la dignité sententieuse et monumentale. J'ai d'ailleurs recueilli quelques-unes de ces inscriptions et la plupart d'entre elles sont d'une remarquable beauté et d'une latinité qui rappelle les plus beaux temps de l'Empire. Cet usage remonte à la vieille Rome et aujourd'hui, à l'aide des inscriptions retrouvées dans les ruines, on peut rétablir certains faits relatifs à l'histoire du peuple-roi et déterminer d'une manière plus précise la topographie de Rome et de ses monuments. Le marbre est un livre que la dent du temps et les insectes ne peuvent entamer. Rome qui avait l'empire du monde et qui devait devenir la cité impérisable de Pierre semble avoir toujours pris à tâche de défier la mort et l'oubli : ses œuvres portent l'empreinte de l'immortalité.

GENAZZANO. — NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL.
 — PIE IX.

Le 17 août 1864.

« A M^{le} Edilhe de***

« Pie IX est à Castel-Gaudolfo depuis un mois : nous savions que le 15 août il devait se rendre en pèlerinage à Genazzano prier la Madone du *Bon-Conseil*, nous avons voulu être témoins de cette fête, nous sommes partis de Rome la veille de l'Assomption

68 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL
 PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES

Feuilleton inédit

Le 25 juillet

LE PEUPLE ROMAIN. — SAINTE ANNE. — TATA GIOVANNI. — LES INSCRIPTIONS.

C'est une charmante histoire que celle de la fondation de cet hospice. Un simple maçon, nommé Jean Borgi, né à Rome en 1723, lui donna le jour. Il maniait assez bien la truelle et l'équerre ; mais, hors de là, avouent ses contemporains, il était d'une parfaite ignorance ; il n'avait jamais su parvenir à distinguer les lettres de l'alphabet des chiffres de l'arithmétique. Il fit son apprentis-

sage de charité tout en bâissant cette somptueuse sacristie de Saint-Pierre, qui n'est pas une des moindres merveilles de ce merveilleux édifice. Tous les jours, en effet, il consacrait les heures de la sieste au service des pauvres malades de l'hôpital du Saint-Esprit, voisin, comme on sait, du temple de Michel-Ange. Quelques années plus tard, il perdit sa fille unique, une enfant bénie, dont on ferait facilement une bienheureuse, s'il faut en croire les traditions du peuple. Giovanni, qui avait le cœur aussi aimant qu'il avait l'esprit inculte, éprouva le besoin de remplacer sa chère absente dans ses affections. Il adopta quelques enfants errants, et d'adoption en adoption il finit par se faire une grosse famille en place de sa fille unique. Deux prêtres, zélés des bonnes œuvres, comme on en rencontre tant à Rome, apportèrent au charitable maçon les secours de leurs conseils et de leurs écus. Il put ainsi les établir au monastère de Sainte-Anne-des-Menusiers où ils sont encore.

Jean Borgi établit dans son pensionnat une forte discipline : elle était bien nécessaire pour gouverner une communauté où sa charité accueillait de préférence les enfants vagabonds, rebut des carrefours d'une grande ville. Il ne les perdait pas de vue : le matin il les conduisait lui-même chez les maîtres chargés de leur apprentissage ; le soir, il allait les reprendre ; la nuit il parcourait leurs dortoirs, un chapelet à la main, plaçant çà et là un quart d'heure de sommeil entre deux *Ave Maria* (1).

(1) Les établissements charitables de Rome.

et ne s'arrêtera pas qu'elle n'ait trouvé et installé l'homme de son choix à la place de l'amiral.

Toutes sortes de démarches sont faites par des députés infrascripteurs de la gauche pour qu'au moins un sous-secrétaire d'Etat civil soit imposé au ministre de la marine. On prétend même qu'on aurait songé à M. de M. Mahy pour ce poste et que le député colonial, avec un sentiment de reconnaissance toute radicale, aurait accepté... à la condition que l'amiral Jauréguiberry s'en aille du ministère.

On parle de nouveau de la nomination d'un successeur à M. Teisserenc de Bort sous prétexte que « le climat de Vienne est contraire à la santé de ce diplomate ». Il est exact que la cour d'Autriche n'est point favorable à M. Teisserenc de Bort.

Une candidature nettement royaliste vient d'être posée pour le siège de conseiller municipal du quartier Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris. Après avoir exposé ses vues sur les graves questions de l'enseignement, M. Leonce de Laramand, professeur libre du droit, déclare aux électeurs « que la France sans son roi est une nation décapitée, destinée à devenir la proie de ses ennemis. » Le despotisme radical accroit puissamment le réveil monarchique dans les esprits patriotiques; nous nous réjouissons de voir une candidature si franchement royaliste s'affirmer hautement en plein Paris. C'est un heureux symptôme.

En province, ce réveil monarchique se manifeste également, chaque jour. Le marquis de Campagne, président du comité électoral royaliste de la Dordogne, le signale en ces termes positifs, aux délégués sénatoriaux :

« Depuis la mort du prince impérial, la solution de la monarchie s'impose à tous les esprits comme une nécessité absolue »

« Cette phase nouvelle créée aux royalistes des devoirs nouveaux. Il est évident pour tous que la minorité qu'ils représentent sera la majorité de demain. Ils ont le droit et le devoir de déclarer hautement ce qu'ils sont. »

Après des commentaires auxquels donne lieu la promotion de M. Caubet dans la légion d'honneur, certains amis de M. Andrieux avouent que le préfet de police a fait donner à son sous-ordre la décoration qui était destinée à lui-même. M. Andrieux devait, en effet, recevoir la croix en même temps que M. Herold, il aurait décliné cet honneur pour se tenir rigoureusement dans l'esprit de la loi qui interdit les promotions aux députés; et ce serait M. Caubet qui aurait profité de son désintéressement.

L'histoire est assez jolie, surtout à cause de la critique indirecte qu'elle contient de l'acceptation pressurée de M. Herold.

La justice anglaise vient d'autoriser l'extradition du vicomte Ulric de Civry, dont on cause beaucoup sur les boulevards, depuis son arrestation à Londres.

Ulric de Civry est le fils de la comtesse de Civry, bien connue par le procès qu'elle a intenté pour revendiquer la succession paternelle du duc de Brunswick.

Des aventures, qui dénotent une audace étrange, firent parler beaucoup de ce jeune homme en 1878.

Sorti de l'armée, après la campagne de 1870-71 où il avait conquis, par sa bravoure, les galons de maréchal des logis chef, il vint à Paris avec de modestes ressources.

Ce fut un des habitués des boulevards. En peu de temps, il parvint à louer, à la grande stupéfaction de ses camarades, un magnifique hôtel, à posséder un nombreux domestique, des équipages de luxe, etc...

Partout il sut obtenir de larges crédits des fournisseurs. Le vicomte Ulric de Civry poussa l'audace jusqu'à figurer en tenue fantaisiste de maréchal des logis chef, à la suite du brillant état-major du maréchal de Mac Mahon, à la grande revue de 1877!

Mais les fournisseurs se lassèrent d'accorder des crédits illimités et le dénouement ne tarda pas à venir.

Ulric de Civry fut condamné en 1878, par contumace, en cour d'assises de la Seine, à plusieurs années de travaux forcés. C'est donc entre deux sergents de ville qu'il va faire sa rentrée à Paris!

M. le comte de Civry, dans une lettre adressée à un journal du matin, prétend que son fils a été victime d'ennemis intéressés à porter atteinte à la réputation du descendant, par sa mère, du duc de Brunswick et il fait espérer, par les débats contradictoires réclamés devant la justice française, la réforme du jugement qui a frappé son malheureux fils.

Le marché se montre calme, mais la spéculation conservant ses pétitions, on ne

saurait demander plus de fermeté, grâce aux quelques opérations du comptant qui profitent du moindre recul des cours sur nos rentes et sur les obligations de nos principales institutions.

Baisse à Vienne sur les fonds austro-hongrois et à Berlin sur les fonds russes.

Les obligations foncières sont recherchées pour le comptant; les obligations de l'impérial Bahia, les actions des marbres d'Arni sont également demandées. On essaie, mais sans résultat, d'acclimater sur notre marché les obligations du Sud-Ouest russe. Les immeubles de Paris, malgré le crédit incontestable et l'habileté reconnue des fondateurs, sont absolument négligés.

P.S. — La commission de l'état-major s'est réunie ce matin, au ministère de la guerre, et a décidé que le corps actuel de l'état-major serait licencié. Les officiers licenciés rentreront dans le droit commun et seront placés à la suite dans les régiments.

Le projet du ministre était contraire à cette mesure, et demandait six ans pour le licenciement du corps actuel.

Le rapporteur sera nommé à la prochaine réunion de la commission.

La garde des sceaux est en ce moment dans la commission de la magistrature, réunie au Palais-Bourbon.

On assure que le gouvernement n'apportera que peu de modifications à son projet primitif. M. Cazot renoncera à la suppression de quelques tribunaux; il se bornerait à supprimer quelques sièges.

La limite d'âge serait fixée à 70 ans, mais la mise à la retraite serait facultative pour le gouvernement, qui pourrait mettre à la retraite les magistrats ayant 25 ou 30 ans de services. Quant aux magistrats dont les sièges seraient supprimés, ils recevraient leur traitement jusqu'à la mise à la retraite.

France. — Le conseil municipal de Paris est à la veille d'affirmer son radicalisme par une nouvelle excentricité. On assure qu'il va demander aux pouvoirs compétents la suppression des fleurs de lys dans les armoiries de Paris.

Italie. — D'après la *Gazette d'Augsbourg* les augmentations assez notables des troupes autrichiennes de toute arme, placées sur la frontière du Tyrol et de l'Italie, préoccupent les esprits dans ce dernier pays. Des deux côtés on a tout récemment renforcé les corps de gendarmerie et de douaniers. Cependant, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, on n'appréhende pas de danger de guerre immédiat.

Nous avons à signaler à ce propos l'impression pénible produite en Italie par le rapport du général Primerano, ministre de la guerre, sur l'état de l'armée italienne. La plupart des feuilles de Rome témoignent du profond désenchantement provoqué par les relevés statistiques de ce document.

« Nous y lisons, dit le *Fanfulla*, qu'il nous manque plus de 3,000 officiers; que l'équipement et l'armement des troupes sont des plus défectueux; que notre système de fortifications est très insuffisant; bref, que nous sommes à peu près sans défense vis-à-vis d'une attaque tant soit peu sérieuse. »

Aussi n'est-ce pas une augmentation de quelques millions pour les défenses militaires que réclame le ministre; il demande que par voie d'emprunt on lui fournisse au moins une centaine de millions d'un coup pour mettre l'armée italienne au niveau des forces militaires des autres Etats européens.

Autriche. — Les quatre évêques de la Bohême ont adressé au ministère des cultes et de l'instruction publique un mémoire demandant le rétablissement d'écoles confessionnelles. Le système d'écoles non confessionnelles, et la séparation de l'Eglise et de l'école qui en résulte, dit le mémoire, rendent impossible toute amélioration sérieuse dans le domaine de l'enseignement public. Les évêques signataires de ce document déclarent que si le Ministère n'était pas disposé à restituer aux écoles catholiques leur caractère confessionnel, à l'Eglise l'influence légitime qu'elle doit exercer sur l'éducation de la jeunesse, ils se verraient obligés de ne plus prendre part à la direction de l'enseignement public, de donner des instructions dans ce sens à leur clergé, et d'appeler l'attention des fidèles sur les dangers qui pourraient résulter, pour le salut de leurs enfants, de la fréquentation d'écoles non confessionnelles. Dans la séance du 5 février de la Chambre des députés de

Vienne, le prince de Liechtenstein a présenté une proposition tendant à modifier considérablement la loi concernant les écoles primaires pour rendre l'enseignement religieux plus moral et plus national.

Allemagne. — On écrit de Berlin, le 9 février, à la *Gazette de Francfort* :

« Le conseil fédéral a adopté sans changement et à l'unanimité le projet de loi concernant l'augmentation de l'effectif de l'armée allemande. Il a, toutefois, mentionné les traités conclus avec le Wurtemberg dans le passage de l'exposé des motifs où il est question de traités conclus avec la Bavière. »

« Il est étrange que la commission du conseil fédéral ne fasse qu'un rapport verbal au Parlement sur un projet de loi aussi important que celui dont il s'agit. Nous apprenons que plusieurs gouvernements ont fait ressortir, dans les commissions, les sacrifices que le projet de loi impose, au point de vue financier, à l'empire et aux différents Etats. »

— Le Conseil fédéral a voté le projet de loi relatif à l'augmentation de l'armée allemande.

On lit dans la *Post* du 8 février :

« Le projet de loi relatif à l'emprunt de 36 millions de marcs (45 millions de francs), qui vient d'être soumis à l'examen du Conseil fédéral, attribue 15 millions de marcs à l'administration de l'armée de l'empire pour la construction de casernes, 12 millions à l'administration de la marine pour l'exécution du plan relatif à la création de la flotte, 7 millions à l'administration des télégraphes pour l'établissement de conduites souterraines, et 2 millions à l'administration des chemins de fer. »

On voit que l'emprunt sera appliqué tout entier à des fins stratégiques.

Espagne. — Un sénateur a déposé au Sénat un projet de loi demandant que l'application de la peine de mort ne soit faite qu'en présence de personnes autorisées par les lois.

Russie. — Le *Messenger officiel* dit que, dans la nuit du 7 au 8 février, la police a découvert dans le quartier de Wassili-Ostrow une imprimerie clandestine. Elle a saisi un grand nombre d'exemplaires du journal révolutionnaire le *Partag des terres* (Tschorny Péredel), plusieurs centaines de brochures, des formules de passeports, des passeports falsifiés et trois revolvers, dont deux chargés. Les personnes habitant la maison ont été arrêtées; l'instruction est commencée.

Afghanistan. — On mande au *Daily News*, de St-Petersbourg, qu'un traité a été signé entre l'Angleterre et la Perse, permettant à cette dernière d'occuper Hérat.

La Perse aidera l'Angleterre dans l'Afghanistan.

L'Angleterre construira un railway de Téhéran au Golfe Persique.

— Le *Daily-News* publie une intéressante lettre de son correspondant à Caboul. Cette lettre parle du règne de Mahomed Jan dans cette ville. Mais ce qui en ressort surtout, c'est que la situation promet de se maintenir la même encore longtemps. En fait on ne peut entrevoir le moment où les troupes anglaises pourront quitter l'Afghanistan. Les libéraux eux-mêmes admettent que l'Angleterre ne peut reculer aujourd'hui sans se compromettre aux yeux des populations indigènes. L'Angleterre se trouve donc forcée de maintenir ses troupes en Afghanistan tant que la tranquillité n'y sera pas rétablie.

Le *Times* publie aussi une lettre de son correspondant qui confirme en tous points celle publiée par le *Daily News*. L'Afghanistan est plongé dans une profonde anarchie. Les chefs les plus puissants se sont emparés de certaines parties du pays, mais ils gouvernent pour leur compte personnel.

Cette situation lui semble peu faite pour encourager l'Angleterre à une tentative de conquête. Elle ne pourrait garder l'Afghanistan qu'à un prix énorme, et pour une utilité douteuse.

Le journal de la Cité termine en disant que si l'on voulait soumettre définitivement l'Afghanistan ou y entreprendre de nouvelles campagnes, il faudrait augmenter considérablement les forces européennes actives, ce qui serait vu d'un mauvais œil en Angleterre.

Irlande. — On écrit de Dublin au *Times* que dans une réunion du comité de secours de la duchesse Marlborough, présidée par sa grâce, le docteur Meredith a déclaré que les sommes recueillies s'élèvent à

40,733 livres sterling 4 sh. 6 pence, et que les dépenses montent à 13,580 livres sterling 4 sh. 7 pence.

Le colonel Deane, qui a fait un tour d'inspection dans le Galloways, a adressé un rapport au comité l'informant que la misère la plus poignante règne dans la partie occidentale de l'Irlande, et que, de l'avis de tout le monde, elle ne fera que croître au lieu de diminuer pendant les deux prochains mois.

La somme totale des souscriptions reçues dans cette réunion est de 1,350 livres sterling, ce qui porte le produit de la semaine à 4,221 liv.

Le comité de Mansion House s'est réuni le même jour, sous la présidence de l'archevêque de Dublin. Le sous-secrétaire a annoncé que le chiffre des souscriptions montait à 42,276 liv. st., et celui des secours distribués jusqu'à présent à 17,889 livres, ce qui laisse une balance de 24,384 livres sterling.

On a lu une lettre de l'évêque catholique de Meath exprimant, en son nom et au nom de ses collègues, les sentiments de la plus vive reconnaissance pour les efforts du comité qui lui ont acquis des titres indiscutables à la confiance publique.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

PARIS, 12 février.

La *République française* publie une dépêche de Berlin démentant de la manière la plus absolue l'existence d'un projet de M. de Bismark tendant à convoquer un congrès politique à Berlin pour arrêter des mesures générales contre le socialisme.

PARIS, 12 février.

A la Chambre, discussion de la proposition d'amnistie. Des discours sont prononcés par MM. L. B. Anc, Périer et Proust.

M. de Freycinet déclare que le gouvernement repousse formellement la proposition d'amnistie plénière. La majorité du pays n'est pas préparée pour l'amnistie; elle le sera quand l'amnistie aura cessé d'être un instrument d'agitation.

M. de Freycinet invite les partisans de l'amnistie à s'unir plutôt avec le gouvernement pour calmer le pays; alors le gouvernement sera assez fort pour proposer l'amnistie.

La Chambre décide, par 313 voix contre 115, de ne pas passer à la discussion des articles de la proposition d'amnistie.

BERLIN, 12 février.

La *Nationalzeitung*, parlant du discours du trône, dit que la tendance absolument pacifique du gouvernement allemand y est accentuée aussi fortement que possible dans la conclusion, et fait remarquer que les mots *paix et pacifique* ne reviennent pas moins de sept fois dans ce discours.

LONDRES, 12 février.

A la Chambre des lords, lord Beaconsfield explique que les négociations avec la Perse continuent, mais qu'elles n'ont pas encore abouti à une solution.

Le service annuaire pour M. Ferdinand de Reynold de Pérolles, aura lieu jeudi 19 février à 8 1/2 heures, à l'église de St-Nicolas.

FAITS DIVERS

D'après le *Gaulois* le voyage de l'impératrice Eugénie pour le Zululand est dès ce jour absolument arrêté. L'impératrice partira le jeudi 25 mars prochain, sur le paquebot le *German*, de l'Union Steam Ship Company; elle sera accompagnée par une seule personne de sa maison, le marquis de Bassano, fils du duc de Bassano.

Le général Wood a été chargé, par la reine d'Angleterre, de guider l'impératrice jusqu'à la vallée de l'Ityotyzy; lady Wood accompagne le général dans sa triste mission.

